


Dépôt de projet Solutions techniques éco21

Eclairage performant – Ventilation – Circulateur

Ces projets sont à déposer directement sur la plateforme de la solution

	Eclairage performant	Ventilation hygroréglable	Circulateur
Description et marche à suivre	<u>Marche à suivre</u>	<u>Vidéo explicative</u>	<u>Vidéo explicative</u>
Plateforme de dépôt des actions	<u>Plateforme éclairage performant</u> <i>Dédiée aux professionnels et techniciens communaux</i>	<u>Plateforme CVC</u> <i>Dédiée aux professionnels de la ventilation et chauffagistes</i>	
Financement	Valorisation des économies électriques et/ou thermiques à travers le versement d'une prime SIG-éco21		
Liste des partenaires	<u>Partenaires solutions SIG-éco21</u>		

Dépôt de projet Solutions techniques éco21

Contrat d'optimisation énergétique (COE)

Ces projets sont à annoncer à votre conseiller éco21

- **Description** : Réduction de la consommation thermique par optimisation des réglages de votre chaufferie (10 à 40% d'économies).

[Vidéo explicative](#)

- **Financement** : Solution autofinancée par les économies d'énergie

- **Cibles** :

- Bâtiments résidentiels collectifs
- Bâtiments administratifs, sous certaines conditions :
 - ➔ Pas de ventilation double flux
 - ➔ Pas de climatisation

Une adaptation de la solution pour les bâtiments administratifs avec ventilation double flux et/ou climatisation est en cours de développement

Consommation thermique	Participation financière initiale de la collectivité	Visites imposées du chauffagiste
175-200 MWh/an	CHF 812.-	1 visite/mois
200 – 250 MWh/an	Aucun frais	1 visite/mois
> 250 MWh/an	Aucun frais	2 visites/mois

Dépôt de projet Solutions techniques éco21

Chaleur renouvelable bâtiment (CRB)

Ces projets sont à annoncer à votre conseiller éco21

- **Description** : SIG propose un contracting énergétique pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC). Le suivi et l'optimisation de l'installation sont inclus dans le contrat.

- **Financement** : Investissement initial entièrement ou partiellement réalisé par SIG. Rachat de l'installation par le propriétaire sur une période de 20 ans.

- **Cible** : Chaufferie individuelle ou centralisée.

- **Conditions d'éligibilité** :
 - Impossibilité de se connecter à un réseau de chaleur SIG dans un délai inférieur à 20 ans
 - PAC d'une puissance > 100 kW
 - PAC air/eau

Dépôt de projet hors Solutions éco21

Eclairage public

Ces projets sont à annoncer à votre conseiller éco21

- **Description** : Optimisation de l'éclairage public communal par remplacement des sources lumineuses et/ou mise en place d'horaires d'extinction.
- **Financement** : Valorisation des économies électriques annuelles à travers le versement d'une prime SIG-éco21. Une demande de subvention au Fonds énergie des collectivités peut également être déposée pour les projets conséquents.
- **Processus de dépôt des actions** : Les actions doivent être directement annoncées à votre conseiller éco21, en amont des travaux. Les économies d'électricité sont calculées annuellement et donnent lieu au versement d'une prime en début d'année.

Dépôt de projet hors Solutions éco21

Autres actions de performance énergétique (APE)

Ces projets sont à annoncer à votre conseiller éco21

- **Description** : Toute action permettant des économies électriques et/ou thermiques, ne faisant pas partie du catalogue de solutions éco21.
- **Financement** : Valorisation des économies électriques et/ou thermiques à travers le versement d'une prime SIG-éco21.
- **Processus de dépôt des actions** :
 1. Dépôt de l'action sur la **Plateforme Négawatt** avant le début des travaux, par la collectivité ou son mandataire. Les accès peuvent être demandés à votre conseiller éco21.
 2. Analyse de l'APE par le comité de validation (SIG-OCEN-UNIGE), qui définit la méthodologie de calcul des économies à appliquer. La collectivité est informée des changements de statut par notifications.
 3. Transmission des justificatifs par la collectivité et validation finale.
 4. Versement de la prime éco21.

Conseillers éco21-Collectivités

Marsella Claudia claudia.marsella@sig-ge.ch

Lindup Marie marie.lindup@sig-ge.ch

Mauron Jean jean.mauron@sig-ge.ch

